

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 18 janvier 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGOTTE, Geoffrey PUAUD, Cyril RAUTURIER, Henri RETAILLEAU, Virginie TALON.

Conseillères absentes excusées : Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU.

Secrétaire de séance : Vincent MICHEL

23-12-12 LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association EPI MARSY bénéficie d'une mise à disposition du local du 4 rue Anne Chenueau.

La location fait l'objet d'une convention entre la commune et l'association L'EPI MARSY dont le terme est le 31/12/2022.

Il convient de renouveler la location pour 2023 et de fixer le loyer mensuel.

Monsieur le Maire propose de reconduire le loyer mensuel de 170 € HT soit 204 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Madame Charlotte DE VILLIERS et Monsieur Claude GELOT quittent l'assemblée et ne participent pas au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré, conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe le loyer du bâtiment à 170 € HT/mois soit 204 € TTC/mois à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.
- Dit que les charges d'électricité et eau potable restent à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition du local.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Le Maire
Patrice BERTRAND